

* cocher obligatoirement

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

Résidant à l'adresse suivante :

☐* Consens à ce que le DAC Métropole de Lyon, dans le cadre de sa mission d'appui à la coordination de mon parcours de santé, ait accès à mes données de santé et puisse consulter et compléter mon dossier informatisé régional GCS SARA.

GCS Sara est une plateforme numérique régionale mettant à disposition des acteurs de santé d'Auvergne Rhône Alpes un ensemble d'outils sécurisés et interopérables afin d'améliorer la coordination des soins et la qualité de la prise en charges des patients et usagers.

Ce consentement est valable pour toute la durée de mon accompagnement par le DAC et, le cas échéant, jusqu'à **trois mois** après sa clôture, afin de permettre une réintervention si nécessaire.

Je suis informé(e) que je peux retirer ce consentement à tout moment, par simple demande écrite auprès d'un professionnel du DAC ou du GCS SARA.

☐* Consens à ce que l'équipe du DAC **entre en contact et partage les informations nécessaires à ma prise en charge avec les différents professionnels qui entourent ma situation** : médecin traitant, médecins spécialistes, professionnels paramédicaux, professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social, notamment via l'outil régional GCS SARA.

PROFESSIONNELS PROSCRITS

Je refuse l'inclusion des professionnels suivants dans ma prise en charge ainsi que le partage d'informations me concernant (préciser le nom, la profession et la ville ou structure d'exercice)

Signature du patient
ou du représentant légal :

Fait à :

Le : / /

Ma signature engage ma responsabilité et m'expose aux poursuites prévues par la loi en cas de fausse déclaration sur mon identité. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés me donne la possibilité d'obtenir communication des informations enregistrées concernant cette demande afin de vérifier leur exactitude et de faire redresser toute anomalie constatée.

Ce droit d'accès s'exerce auprès de l'administrateur du GCS SARA¹ qui en réfèrera au responsable juridique de l'outil DPPP.

Les professionnels agissent dans le cadre légal suivant :

CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Article L1110-4 relatif au respect de la vie privée, à l'échange d'informations entre professionnels de santé et à la confidentialité de ces données

Article L1110-12 relatif aux professionnels pouvant constituer l'équipe de soins et renvoyant à l'Article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Article L1111-8 -1 -2 relatif à l'hébergement, le traitement, l'identification et la conservation des données collectées par les professionnels de santé.

DÉCRET n° 2016-994 du 20 juillet 2016 relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel

LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

